

M. DC. XXVI.

Il faut par nécessité, ou laisser ce Roy au moins exposé aux entreprises, & aux mauvais desseins de ceux qui en meditent tous les iours l'abasement & la ruine, ou trouuer des expedientz seurez pour l'en garantir.

L'intention du Roy est de le regler en sorte que son regne esgale & surpassé le meilleur des passiez, & serue d'exemple & de regle à ceux de l'aduenir.

L'assistance particulière qu'il a tousiours plu à Dieu luy donner iusques à present, et affaires mesmes qui sembloient les plus deplorées, nous donne suiet & d'esperer l'effect de ses bons desseins,

Estant secondé comme il est, des sages Conseils de la Royne sa Mere, & du concours de Monsieur son Frere, que ie puis dire avec certéte estre si estoictement attaché aux volontez de sa Majesté, & aux interets de l'Estat, que rien ne l'en peut separer; Je ne voy pas lieu d'en douter.

Puis qu'il n'y a que Dieu qui face quelque chose de rien, pour paruenir à de si bonnes fins, il faut de nécessité, ou diminuer les despens ordinaires de l'Espagne, ou en augmenter les Receptes, ou faire tous les deux ensemble.

Il est impossible de toucher aux despens nécessaires pour la conseruation de l'Estat, penser seulement seroit vn crime. C'est pour quoy sa Majesté preferant le public à son particulier, veut de son mouvement retrancher la



















